



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b><u>L'an deux vingt-trois</u></b> <b><u>le 04 avril à vingt heures et trente minutes</u></b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation :</u></b> Le 27 mars 2023 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Nadine CUSIN
<b><u>Présents :</u></b> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> Pascal GROSFORT, Martin PHILIPPS, Arnaud POLLET <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b> Gaël MENETRIER	

**Délibération n°D23-09**

**Objet : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, afin de permettre l'avancement de grade par voie d'ancienneté d'un agent.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- la création d'un (1) emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial,
- Grade : Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :
  - ancien effectif : 0
  - nouvel effectif : 1

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL décide,**

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**

*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 05/04/2023*

*Transmise en Sous-Préfecture 05/04/2023*

*Affichée le 05/04/2023*